
COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 juin 2020

Conseillers présents : Mmes GARD Nicole, MAURY Sandra et RIBAUTE Agnès, MM. ANGELINI Jacques, ATGER Guy, GARD Patrick, LOUCHE Alain, MICHELET Jean-Pierre, NICOLET Luc et PERCEVAULT Fabrice.

Excusé : COLSON Pierre,

Secrétaire de séance : M GARD Patrick,

M le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 18h00.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Personnel technique communal

M le Maire fait le point sur le sujet : Un temps plein + 1/2

- M Mercon est à temps plein (en arrêt pour accident du travail),

- M Grandon est à mi-temps (en disponibilité pour convenances personnelles)

Jérôme Grandon doit faire un courrier pour démissionner et on envisage de recruter.

Alexandre Delfesc bénéficie actuellement d'un CDD. On ne peut pas lui faire un CDI mais on peut le stagiairiser. Il faut supprimer le ½ poste et créer un poste à temps plein.

M Le maire propose de prendre une délibération dans ce sens. Proposition acceptée à l'unanimité.

La question de la mutuelle du personnel est posée.

Réseau AEP (Adduction Eau Potable)

Projet initié il y a une vingtaine d'années sur le village. La Communauté de Communes a répondu à un appel à projet lancé par la Région dans le cadre de la sécurisation de la ressource en eau et qui prévoyait à terme une adduction d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune. Le débit de la source de la Cure a été mesuré depuis dix ans. Une étude faite par la DDT a estimé à 1 155 000.00 € la phase 1 du projet, l'appel d'offre à 1 500 000.00 €. Le projet consiste à monter l'eau au Penedis et la laisser descendre par gravité jusqu'à La Roque.

Une rencontre avec Mme Sophie Pantel (Présidente du conseil départemental) a été demandée pour régulariser le financement.

Un réseau AEP apparaît comme une priorité, avec un service offert à tous les habitants et un équilibre budgétaire sur le long terme.

L'eau reste la compétence de la commune jusqu'en 2026, le transfert à la Communauté de Communes deviendra ensuite obligatoire.

Travaux de voirie

Les travaux de voirie sont financés à 40 % dans le cadre d'un contrat territorial avec le département.

Voirie 2020 : 39 397.02 € TTC

- Chemin au dessus de Prades 9 0785.72 € TTC,
- Reprise de la route de La Roque 15 613.80 € TTC,
- Emplois VC n°2 5 638.14 € TTC,
- La Canebière 5 746.26 € TTC,
- Pont du Lunès 3 323.10 € TTC

Une délibération est prise à l'unanimité pour demander la subvention au département.

Représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Cette commission est chargée de la redistribution de certaines taxes perçues par la Communauté de Communes aux communes qui n'utilisent pas certains services (crèches etc...).

Mme Sandra Maury est désignée représentante de la commune à la CLECT.

Une délibération est prise à l'unanimité.

Vote des taxes locales

Depuis vingt ans les taux n'ont pas augmenté et aucune augmentation n'est envisagée. Le budget n'est pas voté. Notre Communauté de Communes créée depuis trois ans a harmonisé ses taux ce qui augmente le montant des taxes perçues pour la Communauté de Communes.

Le choix est fait de conserver les mêmes taux de taxes locales à l'échelle communale.

M le maire propose de prendre une délibération dans ce sens. Proposition acceptée à l'unanimité.

Frais de Fonctionnement et de cantine scolaire de l'école de St Michel de Dèze (année scolaire 2018-2019)

La prise en charge des frais de fonctionnement (4 350.00 €) et les frais de cantine (1 950.00 €) est réclamée par la mairie de St Michel de Dèze.

La proposition de M le Maire est de ne pas prendre en charge les élèves qui fréquentaient sans demande de dérogation l'école de St Michel avant la fermeture de l'école de St Martin de Boubaux et qui n'ont été jamais scolarisés chez nous. Une délibération est prise à 9 pour 1 abstention.

Pour les frais de la cantine, après échange, nous décidons de procéder de la même manière. Cette proposition est soumise au vote. Une délibération est prise à 9 pour 1 abstention.

Ligne de trésorerie et Emprunt

M le Maire propose de prolonger la ligne de trésorerie de 96 000.00 € au Crédit Agricole.

Une délibération est prise à l'unanimité.

 **Questions diverses**

- La proposition d'installer un conteneur de poubelle au Pont la Fage, entraîne une réglementation au niveau de la baignade. Cette proposition est refusée.
- Le personnel demande s'il peut avoir droit à la prime COVID 19. La décision sera prise au prochain conseil municipal.
- Point sur l'installation de la fibre : M le Maire va prochainement rencontrer le responsable du département chargé de la Fibre à Mende.
- La commission communication s'est réunie et proposera quelques orientations lors d'un prochain conseil municipal.
- Constitution de la Commission Communale des Impôts directs (CCID)

Les élus suivants participeront à cette commission :

Alain LOUCHE,
Agnès RIBAUTE,
Sandra MAURY,
Jacques ANGELINI

Prochain conseil municipal : le 17 juillet à 14h

Le conseil municipal est clos à 21h20.